



Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer
Service de l'Eau et des Risques
DDTM
19 avenue de Grande Bretagne
66 000 PERPIGNAN

Perpignan, le **31 OCT. 2012**

Objet : avis sur le dossier de déclaration d'un forage d'irrigation agricole à Passa

Monsieur le Directeur,

J'ai bien pris connaissance du dossier de déclaration que vous m'avez fait parvenir, concernant la régularisation d'un forage destiné à l'irrigation agricole sur la commune de Passa.

En premier lieu je tiens à souligner que la qualité du dossier mériterait d'être améliorée. En effet, sa rédaction souffre de lacunes, ce qui ne permet pas de porter un jugement clair et objectif sur le projet :

- Pas d'indication de la capacité maximale de la pompe, qui permet pourtant de savoir si le dossier relève de l'autorisation ou de la déclaration en ZRE
- Pas d'indication sur l'état de l'ouvrage (mis à part la tête de forage) : est-il cimenté, le tubage est les crépines sont-ils en bon état... ?
- Les calculs des besoins en eau sont en partie erronés
- Pas d'indication sur l'exploitation antérieure de ce forage (est-ce un nouveau prélèvement ?)
- L'absence d'alternative mériterait un peu plus de justification, même si elle paraît réelle dans ce secteur

La réponse à ces questions conditionnera l'avis de la CLE.

Plusieurs cas de figure peuvent d'ores et déjà être distingués :

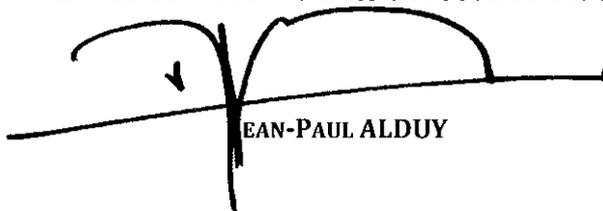
- L'ouvrage était déjà exploité, donc le prélèvement n'est pas nouveau :
 - Si l'état de l'ouvrage est correct et n'entraîne pas de risques de pollution, l'avis sera favorable.
 - Si l'état de l'ouvrage n'est pas correct, des travaux seront préconisés afin de garantir la protection qualitative de la ressource.
- L'ouvrage est nouvellement exploité : l'avis sera défavorable, car la CLE a validé une stratégie de réponse excluant tout nouveau prélèvement agricole dans le Pliocène.

Par conséquent, je n'émet pas d'avis définitif mais sollicite des compléments d'informations afin de pouvoir donner une réponse éclairée sur ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Très cordialement

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU


JEAN-PAUL ALDUY